

Un comité fut nommé pour se rendre auprès de Sa Grandeur l'Archevêque Duhamel et l'inviter à visiter la convention. L'Archevêque consentant avec plaisir d'accepter l'invitation arriva à la salle d'opéra vers les cinq heures, accompagné de Mr. le Vic. ire Général Routhier. Le Grand Prélat tint le souhaita la bienvenue et déclara que les délégués étaient excessivement heureux de ce que Sa Grandeur daignât honorer la convention de sa présence. Sa Grandeur adressa ensuite la convention dans les termes suivants :

Monsieur le Président, Messieurs, Vous ne doutez pas, je sais, que les évêques, que le clergé à les yeux constamment ouverts sur les associations catholiques, pour les encourager aussi fortement que possible ("est parer, au le Souverain Pontife, qui gouverne si sagement l'Eglise de Dieu, a exprimé le désir, et le desir du Pape est un ordre pour les évêques. Le Grand Pontife qui s'intéresse au monde entier, qui veut le bien de tous les peuples, et qui sait que ce bien ne peut venir que de l'Eglise dont il est le chef, Léon XIII, qui a été proclamé supérieur à tous les hommes politiques de tous les siècles, qui a été proclamé l'ami de toutes les nations sur la terre, encourage les associations catholiques. Léon XIII, que l'on aime à appeler l'ami et le père des ouvriers, a demandé aux évêques d'encourager les Catholiques à se former en sociétés qui puissent répondre à tous les besoins des Catholiques des diocèses dont ils sont chefs spirituels.

Il y a des besoins religieux, des besoins moraux, des besoins temporels, et le Saint Père veut que les évêques favorisent toute association qui peut aider au mouvement Catholique dans le monde, qui donne des forces aux Catholiques, pour mener cette vie noble, parfaite et sainte que les chrétiens doivent mener, et que cette vie devienne la vie de chacun.

Le Saint Père a dit aussi que les Catholiques ont des intérêts temporels, des besoins pour eux-mêmes, pour la famille; c'est par ces associations qu'ils pourront arriver à se procurer ces besoins. Vous êtes une de ces associations qui a pour but premier de garantir vos intérêts temporels, mais votre constitution a été rédigée de telle sorte que si vous cherchez vos intérêts temporels, vous mettez en première ligne vos intérêts spirituels.

Vous comprenez, messieurs, combien j'ai été heureux d'apprendre que votre réunion avait lieu à Ottawa. Combien j'ai été heureux, de même, de voir dans l'encarté sacré un si grand nombre de Catholiques, venus de tous les points de la Puissance du Canada. Vous devez comprendre combien j'éprouvais de joie à prier Dieu au pied de l'autel du tabernacle de Notre Seigneur Jésus Christ, lorsque le sacrifice de la messe a été offert par un des membres de votre association, Monseigneur Emard, évêque de Valleyfield. Combien j'ai été heureux de voir ces Catholiques apprécier leurs principes auxquels ils tiennent si cherement.

J'ai donc à vous remercier de toute la joie que vous m'avez procurée dans cette journée. Je vous remercie encore pour la belle réception que vous m'avez accordée en entrant dans cette salle. Je prie pour la prospérité de votre société.

Il y a des associations que l'Eglise réprouve, et dont on ne peut découvrir immédiatement tout le mal que les fondateurs ont eu en vue, et aussi le Saint Pontife a envoyé, il y a quelques années, des instructions aux évêques pour mettre les Catholiques en garde contre ces sociétés. Il ne faut pas s'engager dans ces sociétés, ni même dans celles qui pourraient être condamnées plus tard. Puis que nous avons des associations Catholiques, dont le but est bon et qui travaillent au grand jour, qui sont approuvées, bénies et encouragées par le clergé, il est bon de les faire connaître le plus possible aux Catholiques qui pratiquent dignement leurs devoirs comme tels. Dieu bénira votre association soumise à l'enseignement de l'Eglise. Il répandra ses bénédictions sur vous et sur vos familles.

Merci de nouveau pour la bonté que vous avez eue de m'exprimer le désir de vous visiter. Ça est un plaisir, un bonheur que je n'oublierai pas de longtemps.

CHOIX DE L'ENDROIT POUR LA PROCHAINE CONVENTION.

Le Grand Conseil reçoit des invitations de Québec, Windsor, Peterborough, Stratford et Guelph, pour y tenir sa prochaine convention régulière.

Une levée de mains fut demandée et la vieille cité de Québec fut choisie à une grande majorité.

ELECTION DES OFFICIERS.

Pour Président, l'Hon. M. F. Hackett, fut mis en nomination. Son nom fut reçu par un tonnerre d'applaudissements, et comme il n'y eut pas d'autre nomina-

tion, il fut déclaré élu. Son apparition sur l'estrade donna lieu à une autre démonstration. Frère Hackett remercia la convention dans un des plus éloquentes discours qu'on ait entendus dans la salle de l'Opéra.

Pour Premier Vice-Président, le Révd. A. E. Burke, de l'Île du Prince Édouard, et le Dr. L. J. Belliveau, de Shediac, N. B., furent mis en nomination. Le Dr. Belliveau fut élu.

Pour Second Vice-Président, Frères J. D. Murphy, de Halifax, N. E., Bernard O'Connell, de Dublin, Ont., le Révd. A. E. Burke, et Thomas McDonald, de Morrisburg, Ont., furent mis en nomination. Frère O'Connell fut élu.

Pour Grand Secrétaire, le Grand Chancelier Dr. MacCabe, secondé par le Juge Rouleau, mit en nomination Frères R. Brown, et tous les délégués répondirent "emportée."

"L'Assistant Secrétaire a déposé un bulletin et je constate que Frère Brown a une majorité," dit le Grand Président Fraser, et les délégués poussèrent des cris de joie.

Frère W. J. McKee, M. P. P., de Windsor, ont fut reçu d'emblée Grand Trésorier. Frère P. J. Montreuil, de Lévis, P. Q., fut reçu Grand Commissaire-Ordonnateur, et Frère J. J. Weinert, de Neustadt, Ont., Grand-Sentinelle.

Le Comité des Lois et le Comité des Finances furent aussi élus.

Des votes de remerciements furent adoptés à l'adresse de leurs Excellences, Lord et Lady Aberdeen, le Maire et la corporation, le Comité Local, la presse, les dames et le Président sortant de charge, Frère O. K. Fraser, après quoi l'installation des officiers eut lieu et la Convention ajourna pour se réunir à Québec, en Août, 1895.

Le lendemain matin le Bureau des Syndics se réunit à l'Hotel Russel et nomma les officiers non-lectifs.

Voici la liste complète des officiers pour le terme courant:

- Grand Aviseur Spirituel—Mgr. l'Archevêque Walsh, Toronto, Ont.
- Grand Chancelier—O. K. Fraser, Brockville, Ont.
- Grand Président—Hon. M. F. Hackett, Stanstead, P. Q.
- Grand 1er Vice-Président—Dr. L. J. Belliveau, Shediac, N. B.
- Grand 2ème Vice-Président—Bernard O'Connell, Dublin, Ont.
- Grand Secrétaire—S. R. Brown, London, Ont.
- Grand Assistant Secrétaire—J. E. H. Howison, London, Ont.
- Grand Trésorier—W. J. McKee, Windsor, Ont.
- Grand Com. Ordonnateur—P. J. Montreuil, Lévis, P. Q.
- Grande Sentinelle—J. J. Weinert, Neustadt, Ont.
- Syndics—Révd. M. J. Tierman, London, Ont.; J. J. Behan, Kingston, Ont.; W. P. Killacky, Chatham, Ont.; P. J. O'Keefe, St. John, N. B.; P. J. Rooney, Toronto, Ont.
- Comité des Lois et de leur Révision—T. P. Collee, Guelph, Ont.; Charles P. Rouleau, J. C. S., Calgary, T. N. O.; J. L. Carleton, St. John, N. B.
- Comité des finances et des Frais de Route—John Ronan, Hamilton, Ont.; George W. Cooke, Amherst, N. E.; Chs. Dupont Hebert, Trois-Rivières, P. Q.
- Médecin Examineur en Chef—E. Ryan, M. D., Kingston, Ont.
- Solliciteur—E. R. Latford, Ottawa, Ont.

ROLE D'HONNEUR.

La Succursale No. 206, West Pubnico, N. E., tient le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois de Juillet, 1896, ayant initié quatre membres.

Les Succursales No. 201, Alexandria, Ont.; 202, Chatham, N. B.; 211, Rat Portage, Ont., and 247, Fraserville, P. Q., viennent en second lieu, ayant initié chacune trois membres.

Nouvelles Succursales.

La Succursale No. 272 a été instituée le 18 Août, 1896, à Wellington, I. du P. E., par le Grand Député Révd. A. E. Burke.

La Succursale No. 273 a été instituée le 22 Août, 1896, à Portage La Prairie, Man., par le Grand Député Révd. A. A. Chérier.

Voilà la partie Anglaise pour la liste des officiers de ces deux succursales.

Bienfaits Que L'on Peut Se Procurer en Devenant Membre de l'A. C. B. M.

PROGRES DE L'ASSOCIATION

Combien de vieillards, de veuves, de pauvres orphelins ne rencontrons-nous pas sur les routes publiques, tendant la main pour nous demander de l'assistance. Lecteurs, avez-vous songé, un seul instant, sur l'avenir de vos propres enfants, advenant le cas où la mort viendrait vous enlever de ce monde? Vous êtes vous demandé ce qu'advierait, si vous deveniez incapables de pourvoir aux besoins de votre famille?

Malheureusement, vous n'y avez pas songé; vous avez peut-être passé outre, sans même jeter un regard de compassion sur le pauvre qui, d'une main tremblante, vous demandait une aumône. Que dis-je! Vous avez répondu à ce vieillard, à cette veuve et à cet orphelin en proférant des reproches et même des menaces. Loin de compatir avec eux, vous les avez plongés, par ce fait, dans la plus profonde tristesse.

C'est, cependant, par un effet providentiel que ces infortunés se sont présentés à vous, c'est afin de vous faire songer au moyen d'obvier au malheur que pourrait vous élever l'avenir.

Grâce à notre zèle clergé et à nos dévoués sociétaires, aujourd'hui, nous pouvons vous recommander, avec un orgueil bien légitime, une Association qui, par ses bienfaits, a sauvé de la misère des milliers de familles qui étaient impuissantes à solder les primes onéreuses requises par les compagnies ou associations concurrentes de l'ancien système. Cette Association est "l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada," communément appelée C. M. B. A.

Cette Association essentiellement Catholique et Canadienne a été constituée en corporation dans la Province d'Ontario, en vertu des dispositions du Chapitre 172ème des Statuts révisés d'Ontario (1887) concernant les sociétés de Bienfaisance, de prévoyance et autres; elle a pour champ d'opération toutes les provinces et les territoires du Canada, sous le contrôle d'une même direction centrale, elle a été aussi constituée en corporation par le Parlement du Canada.

OBJET DE L'ASSOCIATION.

- [a] "Unir fraternellement toutes personnes ayant un droit de membre de l'Association, en vertu de sa constitution et de ses lois.
- [b] "Améliorer la condition sociale, intellectuelle et morale des sociétaires et leur inculquer des principes d'intégrité, de sobriété et de frugalité.
- [c] "Etablir, administrer et débourses un fonds de bienfaisance mutuelle et de réserve sur lequel, dans les soixante jours après réception, au Bureau du Secrétaire de l'Association, de la preuve suffisante du décès de l'un de ses membres qui se sera conformé à tous ses règlements légaux, il sera payé une somme de pas plus de Deux Mille Dollars à sa veuve, ses orphelins, aux personnes dont il est le soutien, ou à tout autre bénéficiaire qu'il aura dé-

signé, ou aux représentants légaux de ce membre."

L'A. C. B. M. doit son être de progrès à la bonne administration de ses chefs et notamment N. N. S. les Evêques du Dominion, qui ont toujours su figurer les premiers dans ses rangs, ajoutons à cela, le dévouement illimité de ses officiers et nous concluons qu'elle se distingue, sous ce rapport, et offre à ses membres les plus grands avantages que l'on puisse désirer.

Les derniers statistiques de l'A. C. B. M., ont été des plus satisfaisantes, si l'on se rend compte de la croissance de ses opérations, de la promptitude avec laquelle les réclamations sont soldées, de l'augmentation notable du fonds de réserve, de l'aide généreuse et philanthropique qu'elle donne à ses affiliés, de la consolation qu'elle apporte en maladie, en un mot, du soulagement qu'elle procure à la veuve et à l'orphelin.

Quels sont ceux de vos amis qui trouveront onéreux, après leur avoir brièvement démontré le bien que l'on peut retirer de l'Association, les taux d'après l'échelle ci-après :

POUR UNE POLICE DE \$1,000 OU DE \$2,000.

De 18 à 25 ans	50c	\$1 00
De 25 à 30 ans	55c	1 10
De 30 à 35 ans	60c	1 20
De 35 à 40 ans	65c	1 30
De 40 à 45 ans	75c	1 45
De 45 à 50 ans	85c	1 65

Ces chiffres méritent considération, espérons que les jeunes membres de chaque Succursale s'efforceront de solliciter leurs amis de devenir de zélés collaborateurs de notre belle Association.

J. ADELARD DEMERS, Sec. Arch., Suc. 96. Lévis, 13 Août, 1896.

Notez la Différence

Un échange dit, notez la différence: John Smith et John Jones sont ouvriers; à la tête d'une famille et vivent voisins. Ils travaillent l'un au côté de l'autre dans le même atelier. Leur salaire est le même; ils payent le même loyer. Smith est d'un esprit pratique et d'affaires; Jones ne regarde à ses gages journalières, que pour les retirer et les dépenser. Lui et sa famille vivent bien et sont bien habillés. A la fin de la semaine tout leur argent est dépensé. Smith et sa famille vivent raisonnablement bien et sont habillés proprement. A la fin de la semaine il leur reste quelque chose en avant. Smith dit à Jones: "Jones, je vais entrer dans quelque bonne association et assurer ma vie pour le bénéfice de ma famille, afin de pourvoir pour elle dans le cas où je lui serais enlevé." Jones répond: "Bah, je ne me propose pas d'entrer dans aucune association, il me faut mourir pour gagner. Non, mon ami, je ne m'occupe pas de ce genre de jeu. Je vais jouir de la vie de mon vivant. Je puis avoir tout ce que je veux en fait de succursale en allant au club une fois de temps à autre."

Chacun alla son chemin. Smith devint membre de la succursale. Jones ne le devint pas. Dans le cours du temps il arriva un terrible accident. Les restes déchirés des deux amis furent retirés des décombres. Leurs bras cessèrent de travailler; leurs noms furent rayés du rôle de la paie de la fabrique. A la fin du mois le loyer devint dû; les comptes du boucher et de l'épicier furent dus. La veuve de Smith avait assez d'argent d'épargné pour payer ses comptes. La veuve de Jones n'avait aucune épargne, et ne put rencontrer ses comptes. Elle reçut avis de déménager.

Avant qu'un autre mois fut écoulé M. de Smith recevait une traite de \$2000, valeur du certificat sur la vie de son mari. Maintenant, des deux hommes, lequel fut le plus prudent?